

Réunion du Conseil d'administration du 18 octobre 2019

Membres présents : Jean-Philippe Bedez, Béatrice Tessier, Françoise Brechenmacher, Olivier Collard, Jocelyne Braichet, Martine Feigel

Excusés : Maryse Heijkoop, Monique Tribout, Alain Homel

Ordre du jour

1/ Analyse des prises/renouvellements de cotisations

Alors qu'il existe encore quelques potentialités d'inscription, le nombre de membres est globalement comparable à celui de la saison 2019-2020, avec environ 110 membres. Cette bonne tenue survient dans un contexte assez difficile, le Comité d'Alsace affichant des chiffres nettement à la baisse.

2/ Fréquentation

Les dernières semaines montrent une tendance encourageante, avec des chiffres stables pour le jeudi et un lundi à la hausse.

Le mardi après-midi affiche également une belle santé sous la houlette de Françoise Eisele (assistée par Monique Tribout et Alain Homel) que le C.A remercie chaleureusement pour son travail.

Si le mardi soir reste plus ou moins à son niveau habituel, le samedi reste un sujet de préoccupation que le C.A doit traiter.

3/ Problématique des licences

Le C.A rappelle que, et ce **sans exception**, la participation à des tournois homologués par la FFB est assujettie à la possession d'une licence, à des fins de couverture d'assurance. L'attribution d'une licence par la Fédération est quant à elle liée à l'affiliation à un club, aux termes des exigences de cette dernière. Il n'existe pas de possibilité de licence libre, comme cela peut être le cas dans d'autres sports/jeux.

Il est également **rigoureusement exclu d'utiliser l'identité de licenciés** pour l'envoi de résultats de tournois auxquels auraient participé des personnes non licenciées, car cela constituerait une infraction au Règlement général sur la protection des données (RGPD) en vigueur depuis mai 2018 dans l'ensemble de l'Union européenne. Le recours aux codes arbitre/joueur inconnu reste limité à des cas exceptionnels, par exemple les passages **ponctuels** de joueurs étrangers ou de non-licenciés associés à des joueurs licenciés.

Enfin, les personnes qui suivent des cours de perfectionnement dans les locaux du club sans en être membre, se doivent de participer aux frais de fonctionnement de nos locaux en s'acquittant d'une participation fixée à 30 euros par an, même si elles ne participent pas à des tournois organisés par des clubs affiliés à la FFB.

4/ Travaux

Les travaux d'installation du nouveau système de chauffage au gaz commenceront le 30 octobre. Le C.A espère réaliser des économies de l'ordre de 25 % des coûts actuels grâce à lui.

5/ Défraiement Interclubs

Au regard de la situation financière globale à court terme du club, le C.A a décidé de réduire sa participation aux droits d'inscription de l'Interclubs. Seuls 50 % des frais seront désormais pris en charge par le club.

6/ Bridge en milieu scolaire

L'équipe dirigée par Colette Hannaux a repris les cours au Collège Gambetta de Riedisheim, ainsi qu'au Collège Jean Macé, aux Coteaux.

Le C.A remercie là encore Colette, Nelly Degove, Dominique Imholz, Marie-Thérèse Reitzer, Alain Homel, Georges-Henri Seurot et Frédéric Vallet pour leur implication dans ce projet.

7/ Élèves adultes

Monique Boldarino a repris elle aussi son activité et assure des cours le lundi soir, le mardi soir et le vendredi après-midi. Le C.A se réjouit également de ses efforts allant dans le sens de la pérennisation du club.

8/ Dates des prochains événements

Le C.A a fixé les dates des prochains événements organisés par le club :

Beaujolais nouveau : jeudi 21 novembre

Téléthon : lundi 2 décembre

Fête de Noël : vendredi 13 décembre (tournoi + buffet, prix à fixer)